

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3718>



Frais de déplacement : Intervention du SNES

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - TZR -



Date de mise en ligne : jeudi 9 décembre 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dans le cas de plusieurs affectations, la lecture de la circulaire rectorale expliquant les modalités du remboursement des frais de déplacement (en date du 17 septembre 2010) révèle une injustice flagrante. Le rectorat n'applique pas les mêmes règles en termes de définition du trajet indemnisé pour les TZR et les titulaires d'un poste fixe en service partagés (inutile de perdre du temps à deviner qui est pénalisé...) !

Le SNES a demandé que cette circulaire soit corrigée dans le sens de l'égalité vers le haut (voir courrier joint ci-dessous).

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Courrier du SNES

Frais de déplacement

